

«Nos enfants sont la plus grande richesse du département des Bouches-du-Rhône et il est de notre devoir de donner à chaque petit citoyen la possibilité de grandir dans un monde plus juste donnant à chacun une chance de réussite et d'accomplissement personnel.»

Jean-Noël Guérini  
Sénateur-Président du Conseil général  
des Bouches-du-Rhône

## LA PROTECTION INFANTILE À L'ÉCOLE MATERNELLE, C'EST :

- Un bilan de santé personnalisé,
- Des dépistages réguliers,
- Des consultations pédiatriques en présence des parents,
- L'organisation du suivi de ces actions de santé,
- Un accompagnement pour une prise en charge précoce,
- L'intégration des enfants porteurs de handicap ou présentant des pathologies chroniques.

## BILAN DE SANTÉ à l'école maternelle

### POUR QUI ?

Le bilan de santé concerne les enfants âgés de 3 ans 1/2 à 4 ans 1/2. Il peut être aussi effectué pour d'autres enfants si besoin.

### COMMENT ?

- Par le dépistage des troubles sensoriels ou du développement risquant de compromettre les apprentissages et la socialisation. L'intérêt du dépistage réside dans la mise en place d'un suivi adapté.
- Par un examen médical en présence des parents.

### POURQUOI ?

- Pour le bien-être et la santé de l'enfant et pour favoriser la réussite scolaire.
- Pour une prise en charge précoce et adaptée en liaison avec le médecin traitant.

LES PARENTS SONT RÉGULIÈREMENT TENUS INFORMÉS DES DÉPISTAGES ET DES ACTIONS DE SANTÉ ORGANISÉS AU SEIN DE L'ÉCOLE (AFFICHES, COURRIERS...).



Un **entretien** avec l'enseignant,

Un dépistage des troubles de la **vision**,  
Un dépistage des troubles de l'**audition**,  
Une évaluation de l'**état buccodentaire**,

Un dépistage du **surpoids**,

Une évaluation du **développement psychomoteur**, du **langage** et de la **socialisation**,

Une vérification des **vaccinations**.

LES DONNÉES MÉDICALES SONT TRANSMISES ULTÉRIEUREMENT AU MÉDECIN DU SERVICE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ EN FAVEUR DES ÉLÈVES DANS LE STRICT RESPECT DU SECRET MÉDICAL.

### PAR QUI ?

L'équipe de la protection infantile est composée :

- d'un médecin
- d'une puéricultrice, d'une infirmière ou d'une auxiliaire de puériculture

D'autres professionnels de santé peuvent aussi intervenir.

Cette équipe a besoin de la coopération des parents (présence à la visite médicale, réponse des médecins consultés...).

### OÙ ?

Le bilan se pratique le plus souvent dans l'école de l'enfant pendant les heures de classe, parfois dans les Maisons Départementales de la Solidarité.





## LA PROTECTION INFANTILE À L'ÉCOLE MATERNELLE, C'EST AUSSI :

- Des actions en faveur de l'enfance en danger et de la prévention des mauvais traitements,
- Des actions d'éducation à la santé,
- La prévention des maladies infectieuses,
- Le partenariat avec les autres professionnels concourant à la prise en charge de la santé de l'enfant (orthophonistes, médecins spécialistes, établissements de soins...).

## CONTACTS :



## LES AUTRES GUIDES DE LA PETITE ENFANCE...



# SANTÉ À L'ÉCOLE

## BILAN DE SANTÉ A L'ÉCOLE MATERNELLE